



OBSERVER LES PRATIQUES POLICIÈRES : UN CONTRE-POUVOIR **CITOYEN**

**Réunion d'information
le dimanche 17 novembre
à 17h30 au Lieu-Dit**

A l'image des observatoires de Toulouse, Montpellier ou Bordeaux, la Ligue des droits de l'Homme, en partenariat avec le Syndicat des avocats de France, a créé sur Paris un observatoire des libertés publiques se donnant pour mission de rendre compte des stratégies actuelles de maintien de l'ordre par une présence concrète sur le terrain des manifestations.

Si, comme nous, vous constatez que le bilan des manifestations n'est plus dressé en termes de revendications mais se chiffre en nombre de blessés, de bonbonnes de gaz tirées et d'interpellations effectuées,

si, comme nous, les limitations du droit de manifester institutionnalisées dernièrement par la loi du 10 avril 2019 ou des arrêtés préfectoraux d'interdictions de manifester vous inquiètent,

si tant la judiciarisation du droit de manifester que l'évolution du maintien de l'ordre vous interpellent,

nous vous proposons d'échanger avec :

- Arié Alimi, avocat, membre du Bureau national de la LDH
- Des membres de l'Observatoire parisien des libertés publiques

lors de notre **réunion d'information le dimanche 17 novembre 2019 à 17h30 au Lieu-Dit**, 6 rue Sorbier, 75020 Paris.

Entrée libre et gratuite



Ses moyens d'action sont :

- L'observation sur le terrain
 - Le témoignage
- L'information, la sensibilisation
- L'interpellation des personnes et des pouvoirs publics.

contact@obs-paris.org

Fédération de Paris, 40 rue de Malte 75011 Paris

OBSERVER LES PRATIQUES POLICIÈRES : UN CONTRE-POUVOIR **CITOYEN**

**Réunion d'information
le dimanche 17 novembre
à 17h30 au Lieu-Dit**

A l'image des observatoires de Toulouse, Montpellier ou Bordeaux, la Ligue des droits de l'Homme, en partenariat avec le Syndicat des avocats de France, a créé sur Paris un observatoire des libertés publiques se donnant pour mission de rendre compte des stratégies actuelles de maintien de l'ordre par une présence concrète sur le terrain des manifestations.

Si, comme nous, vous constatez que le bilan des manifestations n'est plus dressé en termes de revendications mais se chiffre en nombre de blessés, de bonbonnes de gaz tirées et d'interpellations effectuées,

si, comme nous, les limitations du droit de manifester institutionnalisées dernièrement par la loi du 10 avril 2019 ou des arrêtés préfectoraux d'interdictions de manifester vous inquiètent,

si tant la judiciarisation du droit de manifester que l'évolution du maintien de l'ordre vous interpellent,

nous vous proposons d'échanger avec :

- Arié Alimi, avocat, membre du Bureau national de la LDH
- Des membres de l'Observatoire parisien des libertés publiques

lors de notre **réunion d'information le dimanche 17 novembre 2019 à 17h30 au Lieu-Dit**, 6 rue Sorbier, 75020 Paris.

Entrée libre et gratuite



Ses moyens d'action sont :

- L'observation sur le terrain
 - Le témoignage
- L'information, la sensibilisation
- L'interpellation des personnes et des pouvoirs publics.

contact@obs-paris.org

Fédération de Paris, 40 rue de Malte 75011 Paris